

La Brève

- 1. Sécurisation de l'emploi : cessons les caricatures !
Ils ont dit... - Focus**
- 2. Institutions - Société - Ils ont dit... - Focus**
- 3. Rencontre - Secteur automobile - Focus - Rappel
Chiffres clés**
- 4. Les Brèves - L'agenda**

Lettre d'information bimensuelle N°288 - 15 mars 2013

Ils ont dit...

Extraits des propos du Premier ministre à l'issue du Conseil des ministres du 6 mars :

« Aujourd'hui, c'est le succès d'une méthode, celle du dialogue social, celle de la négociation, celle de la recherche du compromis. C'est le premier accord de cette importance depuis 30 ans. Il a été adopté par trois organisations syndicales [de salariés] sur cinq, donc c'est un accord majoritaire, négocié et signé avec le patronat.

Il appartient maintenant au gouvernement, puis au Parlement, de le traduire dans la loi. J'ai toute confiance dans le sens des responsabilités des parlementaires socialistes. Ils sont conscients de la portée historique de ce qui a été engagé dans notre pays. ».

Focus

Le projet de loi sera examiné en procédure d'urgence (une lecture par assemblée). L'examen en séance publique par les députés aura lieu du 2 au 5 avril suivi d'un vote le 9 avril. Le Sénat examinera à son tour le texte à partir du 17 avril, l'objectif étant que la réforme s'applique début mai.

SECURISATION DE L'EMPLOI

Cessons les caricatures !

L'UPA s'inquiète du traitement politique et médiatique de l'accord du 11 janvier et appelle au respect de la démocratie sociale.

A la veille de la présentation en conseil des ministres du projet de loi sur la sécurisation de l'emploi, l'UPA s'est exprimée pour soutenir l'accord paritaire du 11 janvier qui a inspiré le texte gouvernemental et pour dénoncer certaines caricatures. En effet, cet accord n'est pas limité au Medef et à la CFDT comme certains médias se sont plu à le répéter. Non, il ne traduit pas une quelconque victoire du grand patronat. De telles contre-vérités conduisent à sa diabolisation et préparent bien mal le débat parlementaire à venir. Cet accord a été signé par les trois organisations patronales représentatives au niveau interprofessionnel et par trois organisations syndicales de salariés ; il constitue un bon compromis entre partenaires sociaux. Il s'inspire des solutions mises en place dans d'autres pays européens et qui ont fait leurs preuves. Il doit servir à arrêter la machine à détruire l'emploi en France. Certes, plusieurs dispositions du texte visent d'abord à accompagner les grandes entreprises en difficulté. Mais des éléments tels que la réduction à deux années du délai de contestation

d'un licenciement vont soulager les petites entreprises. Il s'agit d'un point majeur notamment pour les employeurs de l'artisanat et du commerce de proximité qui aujourd'hui restent cinq ans sous la menace d'un recours, recours qui repose souvent sur une simple question de procédure et qui peut être fatal à l'entreprise. De même, la généralisation de la couverture complémentaire santé concernera d'abord les petites entreprises, la quasi-totalité des salariés des grands groupes étant déjà couverts. Ainsi, l'UPA s'est déclarée satisfaite que le projet de loi confie aux branches professionnelles le soin de définir l'organisme le mieux à même de gérer le dispositif pour les entreprises qu'elles regroupent. Au total l'UPA a considéré que les partenaires sociaux « ont fait le job » et qu'il appartient aux parlementaires de faire le leur, en évitant de trahir l'esprit et l'équilibre du texte. A condition de ne pas céder aux débats manichéens et aux raccourcis médiatiques, le pays a tout à gagner à cette co-construction législative associant démocratie sociale et démocratie politique.

Rappel

Le dialogue social inclut toutes les formes de négociations, de consultations et d'échanges d'informations entre les représentants des employeurs et des salariés sur des sujets d'intérêt commun.

Ils ont dit...

Extraits de l'exposé des motifs du projet de loi constitutionnelle relatif à la démocratie sociale :

« La France comme beaucoup de grandes démocraties, reconnaît une place importante au dialogue social et à la négociation collective.

[...] La grande conférence sociale de juillet 2012, suivie notamment de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013, a marqué une nouvelle étape dans la reconnaissance des apports essentiels du dialogue social. Il est temps d'inscrire la démocratie sociale dans notre loi fondamentale.

Focus

Depuis plusieurs années, la CAPEB se mobilise pour favoriser l'accès des femmes aux métiers du bâtiment.

Pour cela, elle organise tous les ans le concours « conjuguez les métiers de bâtiment au féminin » avec l'objectif de faire découvrir aux collégiennes les métiers de ce secteur, jugé souvent comme réservé aux hommes. Plus d'infos sur www.capeb.fr/concours/

Ils ont dit...

Extraits de l'intervention du président de l'UPA Jean-Pierre Crouzet :

« En tant que partenaire social, l'UPA qui représente 1.200.000 entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité contribue depuis plusieurs années à définir les solutions pour faciliter l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Nous faisons en sorte d'aider les employeurs à tirer profit de la démarche en améliorant la performance de l'entreprise. En somme, nous les invitons à transformer en opportunité ce qui peut parfois apparaître comme une contrainte. »

Le dialogue social bientôt gravé dans le marbre

Quatre projets de loi constitutionnelle ont été adoptés en Conseil des ministres le 13 mars. Parmi eux, le projet de loi constitutionnelle relatif à la démocratie sociale qui créera un nouveau titre dans la Constitution, dédié au dialogue social. Celui-ci prévoit que tout projet législatif de réforme en matière de relations du travail, d'emploi, ou de formation professionnelle ne pourra, sauf en cas d'urgence, être délibéré en conseil des ministres ou au parlement sans que les partenaires sociaux aient été mis en mesure de négocier sur l'objet de cette réforme. Pour l'UPA, cette promesse de campagne du candidat Hollande va dans le sens de l'histoire et contribue à la modernisation de nos institutions. S'il est adopté, ce projet permettra en effet de consolider et d'amplifier la place du dialogue social dans notre pays, en lui donnant un fondement juridique extrêmement solide.

Il fondera une véritable articulation entre la démocratie sociale et la démocratie politique. Il ne s'agit pas de confier un domaine réservé aux partenaires sociaux dans lequel ces derniers seraient chargés d'élaborer la norme. Un tel changement n'était souhaité ni par les partenaires sociaux, ni par le parlement, ni par le gouvernement. Le législateur garde ses prérogatives institutionnelles d'auteur de la loi. Mais il tiendra compte et se nourrira des accords nationaux interprofessionnels signés dans ce cadre par les partenaires sociaux. A ce titre, le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi est un bon exemple d'un accord paritaire assez fidèlement retranscrit dans la loi (voir p.3). Comme tous les textes modifiant la constitution, le projet de loi sera examiné par l'ensemble des parlementaires réunis en Congrès à Versailles, et ce avant la fin de l'été prochain.

La femme est l'avenir de l'entreprise



Afin de célébrer avec 2 jours d'avance la Journée internationale de la femme, le président de l'Assemblée Nationale Claude Bartolone a reçu le 6 mars à l'Hôtel de Lassay d'importants acteurs de la société autour d'un dîner-débat sur l'égalité professionnelle. Parlementaires, responsables syndicaux et patronaux, militants associatifs et chercheurs, ont ainsi voulu signifier par leur présence leur engagement en faveur de l'égalité homme-femme. Parmi eux, le président Jean-Pierre Crouzet qui a souligné le rôle indispensable des femmes dans les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité. En effet,

au-delà du fait que l'égalité professionnelle est pratiquée de manière assez naturelle dans ce secteur, les femmes y occupent depuis toujours une place essentielle. Cela est particulièrement le cas des conjoints de chefs d'entreprise qui assument souvent une fonction de co-pilotage de l'entreprise. En outre, l'artisanat et le commerce de proximité regroupent des professions très variées, dont certaines où les femmes sont majoritaires comme l'esthétique ou la coiffure. Convaincue que l'objectif d'égalité est le bon, l'UPA soutient les branches professionnelles de l'artisanat et du commerce de proximité sur cette voie. Cette volonté se traduit aussi dans le cadre des instances de dialogue social que sont les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat -CPRIA-. Pour l'année 2013, l'UPA et les 5 organisations syndicales de salariés ont en effet décidé de placer l'égalité professionnelle parmi les thèmes prioritaires des travaux de ces commissions. Il s'agira en particulier de promouvoir la place des femmes dans les métiers rentrant dans le champ des CPRIA.

Tour d'horizon des priorités de l'artisanat

Le 11 mars, Jean-Pierre Crouzet rencontrait la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, Sylvia Pinel. Cette rencontre fut l'occasion de faire un tour d'horizon des principaux dossiers. Il fut ainsi question du pacte pour l'artisanat présenté par la ministre le 23 janvier dernier (voir *Brève* n°286). Le président Crouzet a informé Sylvia Pinel que l'UPA et l'APCMA adresseraient très prochainement des propositions communes afin d'enrichir et préciser les 33 mesures du pacte. Les représentants de l'artisanat et du commerce de proximité souhaitent notamment y inclure une série de préconisations en matière d'urbanisme commercial (voir ci-contre). Il devient en effet impératif et urgent de corriger les dérives de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, dite « loi LME », qui a profondément modifié la législation en matière d'équipement commercial. En prônant une déréglementation des activités économiques et un changement de gouvernance au sein des instances de régulation, la LME a considérablement impacté le tissu économique du cœur des villes et des zones rurales au détriment de l'artisanat et du commerce de proximité, pourtant garants de la diversité et de la qualité de l'offre. Au menu des discussions également, le Fonds national de promotion et de communication de

l'artisanat -FNPCA-. Alors que cet organisme est intégralement financé par une contribution acquittée par l'ensemble des artisans, la loi de finances pour 2012 a plafonné ses recettes à 9.910.000 euros alors que les ressources constatées en 2010 s'élevaient à 10.200.000 euros. Les sommes dépassant le plafond sont versées au budget de l'Etat, ce qui constitue un détournement des fonds versés par les entreprises pour améliorer la notoriété et l'attractivité de l'artisanat auprès du grand public. L'UPA a donc demandé que le FNPCA ne soit plus considéré comme un opérateur de l'Etat. Le président de l'UPA a retrouvé la ministre le 14 mars, en présence du président de l'APCMA Alain Griset, pour le lancement de la Semaine nationale de l'artisanat au Centre de Formation des Apprentis de Saint-Maur (94).



Jean-Pierre Crouzet, Alain Griset et Sylvia Pinel au lancement de la Semaine nationale de l'Artisanat au CFA de Saint-Maur-des-Fossés.

Focus

Les préconisations de l'UPA en matière d'urbanisme commercial :

- réintroduire des critères économiques lors de l'examen des projets d'implantation commerciale au sein des Commissions départementales d'aménagement commercial -CDAC- ;
- inclure les plateformes de retrait des ventes à distance (drive) dans les règles d'urbanisme commercial ;
- abaisser le seuil d'autorisation d'une implantation commerciale de 1000 m² à 500 m² voire 300 m² ;
- réintroduire les représentants du commerce et de l'artisanat au sein des CDAC ;
- éviter que le Schéma de cohérence territoriale -SCOT- et le Plan local d'urbanisme -PLU- déterminent des orientations en matière d'équipement commerciaux qui soient contraires aux décisions des CDAC et rendre ces dernières opposables.

Rappel

Etablissement public administratif créé par décret du 13 novembre 1997, le FNPCA a pour mission de mettre en œuvre des actions de communication à caractère national en faveur de l'artisanat.

Le Conseil d'administration est composé de 9 membres : 3 représentants de l'UPA, 3 de l'APCMA, 2 représentants de l'Etat (ministère délégué au Budget et ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme) et une personnalité qualifiée nommée par le ministre en charge de l'Artisanat.

Chiffres clés

La France a une faible densité de stations-service : 2,1 stations aux 100 km² contre 3,1 dans l'Union Européenne et 4,3 en Allemagne.

Parmi les 1.600 stations identifiées comme fragilisées, 871 sont considérées comme des « stations-clés », c'est-à-dire celles dont la disparition plongerait les automobilistes, les entreprises et les services publics concernés dans une périlleuse situation de pénurie.

SECTEUR AUTOMOBILE

La FNAA veut stopper les fermetures de stations-service

Inquiète malgré ses actions répétées pour l'avenir des stations-service en France et par l'absence de prise de décision, la Fédération Nationale des Artisans Automobiles -FNAA- a récemment interpellé le président de la République. Dans un courrier du 13 février dernier, le président de la FNAA Gérard Polo a alerté le Chef de l'Etat sur l'imminence du danger qui menace les stations-service en France et tout particulièrement 1600 d'entre elles, prises à la gorge par des marges infinitésimales (1 à 2 centimes par litre), des volumes faibles et en baisse (250 à 500 m³ par an) et des échéances de mise en conformi-

té environnementale trop proches (fin 2013) et trop coûteuses. La fédération, membre de la CNAMS et relevant de l'UPA, a ainsi proposé deux mesures qui peuvent encore éviter le risque de pénurie des points de vente de carburants : un échelonnement des échéances environnementales et le déploiement d'un contrat d'avenir qui, sur 3 ans, permettrait aux stations-service de se diversifier et de renforcer leurs services aux consommateurs. Parallèlement, la FNAA a fait parvenir un courrier aux députés et sénateurs directement concernés par l'impact qu'une telle désertification aurait sur la vie de leurs circonscriptions.

Accord en vue sur les retraites complémentaires

Les partenaires sociaux sont parvenus le 13 mars à un protocole d'accord pour renflouer les caisses des régimes de retraite complémentaire (voir Brève n°286), qui doit cependant encore être formellement approuvé par les organisations. Pour être validé, le texte mis sur la table ne doit pas faire l'objet de trois oppositions de syndicats, ce qui semblerait être le cas puisque la CFDT, la CFTC et FO ont laissé entendre qu'ils pourraient l'approuver. Les organisations patronales (UPA, Medef, CGPME) devraient également parapher l'accord. Celui-ci prévoit une légère augmentation des cotisations salariales et patronales de 0,1 point en 2014 et à nouveau de 0,1 point en 2015. En contrepartie, les pensions augmenteraient moins que l'inflation, soit 0,5% pour les cadres du privé (Agirc) et 0,8% pour les salariés du privé (Arcco) pour 2013. En 2014 et 2015, elles seront également moins revalorisées que l'inflation (un point en dessous). Au total, ces mesures permettraient d'économiser environ 3 milliards d'euros à l'horizon 2017, faisant passer le déficit des régimes de 8,6 milliards à 5,5 milliards.

La MNRA maintient ses résultats

Dans une conjoncture difficile pour le secteur de l'artisanat et du commerce de proximité qui a connu en 2012 une baisse de chiffre d'affaires de 1% en moyenne, et alors que le marché de l'assurance vie a accusé une collecte nette négative de -3,4 milliards d'euros, la MNRA a stabilisé son activité. Son chiffre d'affaires a enregistré une légère progression de 0,2% pour s'établir à 147,88 millions d'euros. Le chiffre d'affaires des garanties retraite a progressé de 0,50%. Aria Groupe et Aria Evolution, les deux contrats retraite Madelin de la MNRA, ont apporté une contribution significative à ce résultat : ils représentent à eux seuls près de 80% du chiffre d'affaires de l'activité retraite de la Mutuelle. Sur son cœur de métier, la retraite Madelin des professionnels indépendants, la MNRA, demeure ainsi, en chiffre d'affaires, la première mutuelle de France.

Réforme des retraites

Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a installé le 27 février la commission « pour l'avenir des retraites », chargée de proposer des scénarios de réforme d'ici au mois de juin pour préparer la concertation qui suivra avec les partenaires sociaux. La commission a été chargée « d'identifier les différentes pistes de réforme permettant d'assurer l'équilibre des régimes de retraite à court, moyen et long terme » a souligné le chef du gouvernement dans la lettre de mission remise à la conseillère d'Etat Yannick Moreau, qui présidera les travaux. Les conclusions de la commission, qui compte dix membres, dont la moitié de femmes, devront être remises en juin 2013 à Matignon. Le Premier ministre a rappelé dans cette lettre que le besoin de financement du système de retraites est estimé à 22 milliards d'euros à l'horizon 2020.

Inacceptable et irresponsable

A l'issue d'un entretien avec le cabinet du ministre du budget le 28 février, le président de la Confédération nationale de l'artisanat des travaux publics et du paysage -CNATP-, Gérard Bobier, s'est vu confirmé la suppression de la TVA réduite sur les activités d'entretien d'espaces verts pour les particuliers. La confédération membre de l'UPA s'est insurgée contre une hausse brutale de la fiscalité qui impactera un nombre importants d'entreprises de ce secteur, le taux de TVA passant de 7 à 19,6%. La CNATP a qualifié la mesure d'inacceptable et d'irresponsable, au vu des conséquences dramatiques pour ce secteur : baisse de l'activité, perte de 10.000 emplois, recrudescence de la concurrence déloyale et du travail clandestin. En réponse, le gouvernement n'est pas revenu sur sa décision mais a accordé un report d'un trimestre pour la mise en application qui interviendra le 1^{er} juillet.

L'agenda

15 MARS

Participation du président de l'UPA à l'émission Europe midi (Europe 1) à l'occasion de la Semaine nationale de l'Artisanat.

19 MARS

Audition du président de l'UPA par la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale sur le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi.

Participation du président de l'UPA avec la ministre de l'Artisanat, Sylvia Pinel et le président de l'APCMA Alain Griset à la visite du Centre européen des professions culinaires -CEPROC- à l'occasion de la Semaine nationale de l'Artisanat.

Participation du président de l'UPA à l'émission « Le téléphone sonne » sur France Inter.

26 MARS

Participation du président de l'UPA au conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat -FNPCA-.

Diffusion du film Expression Directe (2 minutes) de l'UPA à 13h50 sur France 2, rediffusé le 29 mars à 22h30 sur France 5 et le 30 mars à 17h00 sur France 3.

Rencontre du président de l'UPA avec le président de l'Union de syndicats et groupement d'employeurs dans l'économie sociale -USGERES-, Alain Cordesse.

27 MARS

Réunion du Conseil national de l'UPA.
Entretien du président de l'UPA avec le secrétaire général de la CFDT Laurent Berger.

29 MARS

Participation de Jean-Paul Braud, chef de file de l'UPA, à la séance de négociation paritaire sur la qualité de vie au travail.

